

## SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLE

### Séance du 05 décembre 2025

**Membres en exercice : 34**

Date de la convocation: 28/11/2025

cinq décembre deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Jean ARCAS

**Présents : 10**

**Dont Présents non  
votants : 0**

**Présents :** Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Daniel BARTHES, Christian BIES, Francis BOUTES, Laurent BRUNET, Patrick CABROL, Béatrice FALCOU, Marie-Pierre PONS, Thérèse SALAVIN

**Représentés : 8**

**Représentés:** Catherine COMBES représentée par Laurent BRUNET, Mariette COMBES représentée par Christian BIES, Elisabeth DAUZAT représentée par Laurent BRUNET, Daniel GALTIER représenté par Francis BOUTES, Martine GIL représentée par Francis BOUTES, Jean-Louis LAFAURIE représenté par Christian BIES, Pierre MATHIEU représenté par Jean ARCAS, Séverine SAUR représentée par Marie-Pierre PONS

**Présents non votants :**

**Excusés:** Thierry CAZALS, Jean-Luc FALIP, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Marie-Line GÉRONIMO, Julian GUIRAUD, Audrey IMBERT, Marie LORENTE, Kléber MESQUIDA, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Pierre POLARD, Catherine SONZOGNI, Jacques SOULIGNAC, Béatrice TÉROL, Philippe VIDAL, Didier VORDY

**Absents:**

#### Objet: Patrimoine : l'action 2026 « Dune rive à l'autre »

Attribué par le ministère de la Culture, le label Ville ou Pays d'art et d'histoire, qualifie des territoires, communes ou regroupements de communes qui, conscients des enjeux que représente l'appropriation de leur architecture et de leur patrimoine par les habitants, s'engagent dans une démarche active de connaissance, de conservation, de médiation et de soutien à la création et à la qualité architecturale et du cadre de vie.

Le label, obtenu par le Pays Haut Languedoc et Vignobles en 2016, s'inscrit dans un cadre partenarial qui vise à mobiliser l'ensemble des acteurs et dans une démarche de développement culturel, social et économique. Ce projet se décline en quatre axes de travail répondant à de forts enjeux de territoire :

- Connaître et partager le territoire, son identité, son patrimoine
- Sensibiliser les publics
- Préserver un cadre de vie : patrimoine et architecture au cœur des préoccupations
- Dynamiser les patrimoines et l'architecture : un lien entre passé, présent et avenir.

En prolongement de l'inventaire thématique du Pays d'art et d'histoire sur le patrimoine hydraulique engagé en 2020, le Pays d'art et d'histoire propose pour son projet 2026, d'aborder l'histoire, l'aménagement et l'hydrographie du territoire à travers les dynamiques de flux, d'échanges et les différents systèmes de franchissement : tour de contrôle, péage, gué, bac, pont, tyrolienne...

« D'une rive à l'autre » est un projet qui vise la connaissance du territoire, la valorisation du patrimoine vernaculaire et l'interprétation des paysages.

#### Les objectifs du projet 2026 :

- Connaître et identifier les différents systèmes de franchissement (ponts, bacs, tyroliennes...) ;
- Faire connaître et valoriser ce patrimoine rural non protégé ;
- Créer des outils de valorisation autour de la thématique de l'eau. Sensibiliser les publics aux composantes paysagères.

#### Les attendus :

Date de transmission de l'acte: 08/12/2025  
Date de réception de l'AR: 08/12/2025

034-253403554-DE\_25\_05\_12\_10-DE

A G E D I

- Recherches documentaires ;
- Campagne photographique ;
- Valorisation numérique sous forme de cartographie interactive ;
- Edition d'un livret dans la gamme Focus des Pays d'art et d'histoire.

**Ce projet s'attache à des publics prioritaires :**

- Population locale ;
- Jeune public ;
- Visiteurs.

**Les réalisations :**

1. La première étape consiste à effectuer, au préalable, des recherches documentaires (archives, documentation historique, collections de cartes postales...). Ce travail sera externalisé sous la forme d'une prestation intellectuelle. Une restitution sera proposée aux Communautés de communes à l'issue de cette étude afin d'identifier les sites prioritaires à valoriser et de proposer une offre concertée de valorisation de ce patrimoine.
2. La deuxième étape est dédiée à la création de dossiers documentaires sur les sites identifiés dans l'étape 1. Ces dossiers seront illustrés par le biais d'une campagne photographique réalisée par le photographe du service Connaissance et Inventaire des patrimoines de la Région Occitanie. Une cartographie interactive sera ensuite mise en ligne sur le portail dédié au patrimoine de la Région Occitanie (<https://patrimoines.laregion.fr/>)
3. La documentation rassemblée dans les étapes 1 et 2 sera synthétisée et valorisée par le biais d'un livret dans la gamme Focus des Villes et Pays d'art et d'histoire. Ce livret, dans la même gamme que celui édité en 2025 sur la pierre sèche, viendra compléter l'offre éditoriale du Pays d'art et d'histoire.
4. En parallèle, le projet prévoit le déploiement d'une action culturelle sur la thématique. Afin de restituer les éléments de connaissance et de promouvoir les outils créés, le label Pays d'art et d'histoire construira autour de ce thème, une offre culturelle, à destination de publics différenciés : action pédagogique pour le jeune public, conférence pour un public expert, action de sensibilisation élus et techniciens, ...

**Le coût total de l'opération s'élève à 12 500 €, pour lequel les cofinancements suivants pourraient être sollicités auprès :**

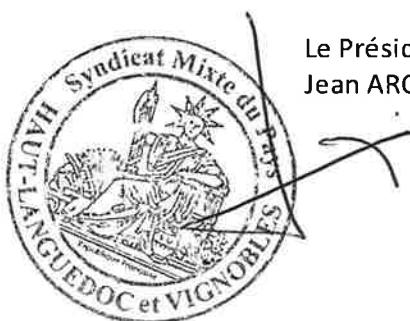
- de l'État (DRAC) pour 10 000 € (dossier déposé) ;  
le solde étant apporté en autofinancement par le Pays Haut Languedoc et Vignobles, à hauteur de 2 500€.

**En conclusion, le Président demande à l'assemblée de bien vouloir :**

- se prononcer sur le principe de la conduite par le Pays et le plan de financement de l'opération décrite ci-dessus ;
- de l'autoriser, en cas d'avis favorable, à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision ;
- l'autoriser, si nécessaire, à modifier le plan de financement présenté ci-dessus dans la limite d'une variation à la hausse ou à la baisse de 25 %.

Où l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- se prononce favorablement sur le principe de la conduite par le Pays et le plan de financement de l'opération décrite ci-dessus ;
- autorise le Président à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision ;
- autorise le Président, si nécessaire, à modifier le plan de financement présenté ci-dessus dans la limite d'une variation à la hausse ou à la baisse de 25 %.



Le Président,  
Jean ARCAS

Date de transmission de l'acte: 08/12/2025  
Date de réception de l'AR: 08/12/2025

034-253403554-DE\_25\_05\_12\_10-DE  
A G E D I